

## Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence :  
Date : 20 avril 2016  
Affaire suivie par : Pierre Jaillard  
Téléphone : 01 41 17 38 25  
Courriel : [pierre@jaillard.net](mailto:pierre@jaillard.net)  
Pages : 5

*Le Président*

À M. le Directeur général des collectivités locales

Monsieur le Directeur,

L'article 35 (III) de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit jusqu'au 15 juin 2016, notamment, la dénomination de nouvelles communes fusionnées par arrêtés préfectoraux.

Or, les premiers arrêtés pris en application de cette disposition méconnaissent les règles de graphie, en termes d'usage des traits d'union et d'usage des majuscules, résultant, aussi bien de la doctrine élaborée par la Commission consultative pour la révision du nom des communes constituée auprès de votre ministère, que des recommandations de la Commission nationale de toponymie (CNT) du Conseil national de l'information géographique (CNIG). Une liste indicative est annexée au présent courrier. L'INSEE, responsable de la tenue du Code officiel géographique, ne s'estime à juste titre pas autorisé à corriger lui-même ces graphies.

La CNT, chargée notamment « de normaliser la toponymie de la France » et « de veiller à l'homogénéité de la toponymie dans toute publication ou document publics », m'a prié en séance plénière d'appeler votre attention sur ce sujet et de vous suggérer une procédure permettant de rétablir la qualité et l'homogénéité des dénominations communales.

S'agissant d'abord de l'avenir, je suggère que soit rappelé à l'ensemble des préfets les principales règles de graphie s'appliquant aux noms de communes :

- l'ensemble des mots composant le nom d'une commune doivent être joints par des traits d'union, sans blanc avant ni après, à la seule exception de l'éventuel article défini initial ;
- tous les mots significatifs (principalement noms propres ou communs, adjectifs ou adverbes) et l'éventuel article défini initial prennent la majuscule, et tous les autres mots (principalement prépositions ou articles non initiaux même s'ils l'étaient dans un ancien nom de commune) gardent la minuscule ;
- les accents nécessaires doivent être portés sur les majuscules ;

- les graphies « lès » et « lez » sont réservées à la préposition signifiant « à côté de, près de ».

Il pourrait être précisé qu'en cas de doute, le président de la Commission nationale de toponymie peut rendre un avis dans des délais extrêmement brefs.

S'agissant ensuite des arrêtés déjà pris, la procédure la plus simple paraîtrait être d'inviter leurs auteurs à prendre avant le 15 juin 2016 un arrêté rectificatif visant l'article 35 (III) de la loi du 7 août 2015 précédemment mentionnée.

À dater du 16 juin 2016, la rectification de ces graphies nécessiterait un décret en Conseil d'État pris après avis de la Commission consultative pour la révision du nom des communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Jaillard'. The signature is stylized with a large initial 'P' and a long horizontal stroke at the end.

Pierre Jaillard.

## Noms de communes à rectifier

Code INSEE de la nouvelle commune	Graphie résultant de l'arrêté préfectoral	Graphie conforme aux usages
01015	Arboys en Bugey	Arboys-en-Bugey
01187	Haut Valromey	Haut-Valromey
01286	Parves et Nattages	Parves-et-Nattages
02053	Vallées en Champagne	Vallées-en-Champagne
02458	Dhuys et Morin-en-Brie	Dhuys-et-Morin-en-Brie
04120	Val d'Oronaye	Val-d'Oronaye
05118	Val Buëch-Méouge	Val-Buëch-Méouge
08116	Bairon et ses environs	Bairon-et-Ses-Environs
11080	Val de Lambronne	Val-de-Lambronne
12021	Le Bas Ségala	Le Bas-Ségala
12120	Laissac-Sévérac l'Église	Laissac-Sévérac-l'Église
12177	Palmas d'Aveyron	Palmas-d'Aveyron
12223	Argences en Aubrac	Argences-en-Aubrac
12224	Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac
12270	Sévérac d'Aveyron	Sévérac-d'Aveyron
14061	Soulevre en Bocage	Soulevre-en-Bocage
14762	Vire Normandie	Vire-Normandie
15108	Val d'Arcomie	Val-d'Arcomie
16082	Boisné-La Tude	Boisné-la-Tude
16175	Val des Vignes	Val-des-Vignes
17295	Réaux sur Trèfle	Réaux-sur-Trèfle
22084	Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle	Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle
24028	Beaumontois en Périgord	Beaumontois-en-Périgord
24035	Pays de Belvès	Pays-de-Belvès
24053	Boulazac Isle Manoire	Boulazac-Isle-Manoire
24064	Brantôme en Périgord	Brantôme-en-Périgord
24142	Coux et Bigaroque-Mouzens	Coux-et-Bigaroque-Mouzens
24362	Sainte-Alvère-Saint-Laurent Les Bâtons	Sainte-Alvère-Saint-Laurent-les-Bâtons
24376	Saint Aulaye-Puymangou	Saint-Aulaye-Puymangou
24540	Sorges et Ligueux en Périgord	Sorges-et-Ligueux-en-Périgord
25424	Les Premiers Sapins	Les Premiers-Sapins
26001	Solaure en Diois	Solaure-en-Diois
27022	Le Val d'Hazey	Le Val-d'Hazey
27105	Grand Bourgtheroulde	Grand-Bourgtheroulde
27191	Clef Vallée d'Eure	Clef-Vallée-d'Eure
27302	Le Bosc du Theil	Le Bosc-du-Theil
27638	Le Thuit de l'Oison	Le Thuit-de-l'Oison
27693	Sylvains-Lès-Moulins	Sylvains-les-Moulins
28406	Eole-en-Beauce	Éole-en-Beauce
28422	Les Villages Vovéens	Les Villages-Vovéens
29266	Saint-Thégonnec Loc-Eguiner	Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner
32079	Castelnau d'AuzanLabarrère	Castelnau-d'Auzan-Labarrère
33018	Val de Virvée	Val-de-Virvée

35060	La Chapelle du Lou du Lac	La Chapelle-du-Lou-du-Lac
38001 38022	Les Abrets en Dauphiné Les Avenières Veyrins-Thuellin	Les Abrets-en-Dauphiné Les Avenières-Veyrins-Thuellin
38225 38359 38439	Autrans-Méaudre en Vercors Saint Antoine l'Abbaye Crêts en Belledonne	Autrans-Méaudre-en-Vercors Saint-Antoine-l'Abbaye Crêts-en-Belledonne
39209 39368	Val d'Épy Hauts de Bienne	Val-d'Épy Hauts-de-Bienne
41151 41173	Montrichard Val de Cher Beauce la Romaine	Montrichard-Val-de-Cher Beauce-la-Romaine
46138 46252	Cœur de Causse Les Pechs du Vers	Cœur-de-Causse Les Pechs-du-Vers
48061 48099 48116 48152 48166	Florac Trois Rivières Bourgs sur Colagne Pont de Montvert - Sud Mont Lozère Ventalon en Cévennes Cans et Cévennes	Florac-Trois-Rivières Bourgs-sur-Colagne Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère Ventalon-en-Cévennes Cans-et-Cévennes
49069 49138 49149 49160 49163	Orée d'Anjou Les Bois d'Anjou Gennes-Val de Loire Ingrandes-Le Fresne sur Loire Jarzé Villages	Orée-d'Anjou Les Bois-d'Anjou Gennes-Val-de-Loire Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire Jarzé-Villages
50090 50099 50168 50209 50215 50292 50363 50388 50436 50592	Buais-Les-Monts Carentan les Marais Ducey-Les Chéris Gonneville-Le Theil Gouville sur Mer Marigny-Le-Lozon Moyon Villages Orval sur Sienne Romagny Fontenay Tessy Bocage	Buais-les-Monts Carentan-les-Marais Ducey-les-Chéris Gonneville-le-Theil Gouville-sur-Mer Marigny-le-Lozon Moyon-Villages Orval-sur-Sienne Romagny-Fontenay Tessy-Bocage
51564	Val de Livre	Val-de-Livre
52331 52411	La Porte du Der Rives Dervoises	La Porte-du-Der Rives-Dervoises
56197	Val d'Oust	Val-d'Oust
61007 61050 61096 61116 61145 61211 61230 61309 61324 61345 61463 61483	Athis-Val de Rouvre Cour-Maugis sur Huisne Rives d'Andaine Sablons sur Huisne Domfront en Poirai Juvigny Val d'Andaine Longny les Villages Perche en Nocé Passais Villages Rémalard en Perche Les Monts d'Andaine Bagnoles de l'Orne Normandie	Athis-Val-de-Rouvre Cour-Maugis-sur-Huisne Rives-d'Andaine Sablons-sur-Huisne Domfront-en-Poirai Juvigny-Val-d'Andaine Longny-les-Villages Perche-en-Nocé Passais-Villages Rémalard-en-Perche Les Monts-d'Andaine Bagnoles-de-l'Orne-Normandie
61491	Tourouvre au Perche	Tourouvre-au-Perche
67372	Val de Moder	Val-de-Moder

67539	Wingersheim les Quatre Bans	Wingersheim-les-Quatre-Bans
68143	Porte du Ried	Porte-du-Ried
68162	Kaysersberg Vignoble	Kaysersberg-Vignoble
68219	Le Haut Soultzbach	Le Haut-Soultzbach
71204	Fragnes-La Loyère	Fragnes-la-Loyère
72023	Ballon-Saint Mars	Ballon-Saint-Mars
72363	Tuffé Val de la Chéronne	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
73150	La Plagne Tarentaise	La Plagne-Tarentaise
74112	Epagny Metz-Tessy	Épagny-Metz-Tessy
74167	Val de Chaise	Val-de-Chaise
76289	Saint Martin de l'If	Saint-Martin-de-l'If
77316	Moret Loing et Orvanne	Moret-Loing-et-Orvanne
79280	Saint Maurice Étusson	Saint-Maurice-Étusson
85008	Aubigny-Les Clouzeaux	Aubigny-les-Clouzeaux
85080	Doixlès Fontaines	Doixlès-Fontaines
85084	Essarts en Bocage	Essarts-en-Bocage
85213	Rives de l'Yon	Rives-de-l'Yon
87097	Val d'Issoire	Val-d'Issoire
88465	Capavenir Vosges	Capavenir-Vosges
89086	Charny Orée de Puisaye	Charny-Orée-de-Puisaye
89334	Le Val d'Ocre	Le Val-d'Ocre
89388	Sépeaux-Saint Romain	Sépeaux-Saint-Romain
89411	Les Vallées de la Vanne	Les Vallées-de-la-Vanne